

Comment gérer et valoriser les déchets Non Dangereux issus de chantiers du BTP ?

Jeudi 20 Mai 2021 - 9h30-12h30 > Visioconférence

REPLAY ▶ ▶ ▶ [GT#4 - Economie Circulaire & BTP - YouTube](#)



GT # 4

ECONOMIE
CIRCULAIRE

& BTP

/ ORDRE DU JOUR



74 Participants
connectés

Partie 1 – Déconstruire et trier les déchets pour suivre la hiérarchie des modes de traitement et favoriser la valorisation matière

- Déconstruction sélective du second oeuvre (EIFFAGE – M Benazet)
- La deuxième vie de la matière (CMR – M Doize)
- Collecte, tri en centre de tri et filières de recyclage (PAPREC – M Scafalini)

Partie 2 : Valorisation des déchets dans les filières industrielles et future REP

- Éco-conception / réemploi / recyclage : les actions d'industriels et de distributeurs de matériaux locaux (ST GOBAIN – M De Chalendar)
- Développement d'une nouvelle filière de recyclage des menuiseries en fin de vie (VALORSOL – M Picart)
- Construction bois : filière régionale et valorisation des déchets bois (FIBOIS SUD – Mme Harmand)
- Synthèse de l'étude de préfiguration (ADEME – Mme Midy)

/ INTERVENTIONS ET QUESTIONS/REPONSES

PARTIE 1 : Déconstruire et trier les déchets pour suivre la hiérarchie des modes de traitement et favoriser la valorisation matière

[Déconstruction sélective du second oeuvre \(EIFFAGE – M Benazet\)](#)

A noter : Coût : 50 €/heure pour une dépose soignée et conditionnement pour le stockage et transport. Déposer un objet valeur à neuf de 10 € : pas rentable. Il faut se concentrer sur des produits de réemploi au coût plus élevé que la main d'œuvre...

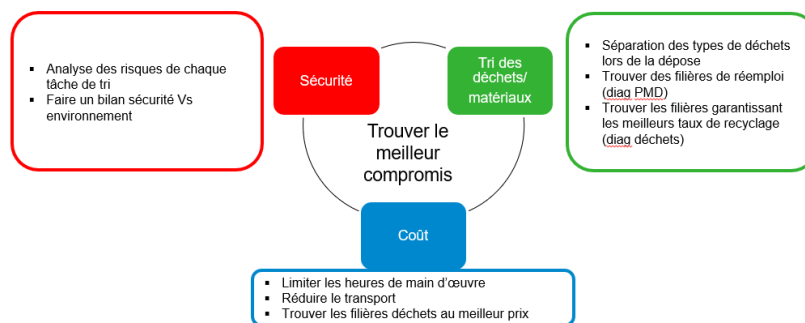


GT # 4

ECONOMIE
CIRCULAIRE

& BTP

Choix de la méthode de curage



EIFFAGE

Q : [09:56] FERRY Benoît : Bonjour, que deviennent tous les matériaux réemployables sur les chantiers ou le maître d'ouvrage n'a pas prévu de réemploi ? Les entreprises récupèrent-elles tout de même les matériaux qui ont une valeur pécuniaire ?

R : M. BENALET : Oui cela arrive, cas sur marseille actuellement opportunités avec des personnes qui nous contactent. Contraintes de temps (durée de dépose). Responsabilité de MOA : importance de la traçabilité des chartes et des conventions... ex. ,Bat en structure métallique. Le récupérateur va

Q : [10:00] Cheval Carole (Invité) : Je croyais qu'il était interdit de construire avec du polystyrène qui est nocif pour l'environnement de nos jours?

R : B. CHOLLEY : Il existe toujours des produits à la vente avec des complexes à base de polystyrène. Lorsqu'ils forme des complexes isolants avec plaque de plâtre, il est possible de les séparer pour recycler le plâtre. 2 installations existent en France à Chambéry (Nantet), et à Beziers (Valoridec) .

Q [10:05] Véro ARFI - Miramas - avant la parution du décret, il est donc possible que les MOA volontaires exigent ces points ?

R [10:13] CHOLLEY Barbara : Oui Véronique, il est possible d'anticiper et prévoir un diagnostic PMD, y compris pour des chantiers ne rentrant pas dans le périmètre (où le diag ne sera pas obligatoire). L'objectif étant de disposer d'un maximum d'informations en amont pour être exploité au mieux pour faire des économies et favoriser la gestion en aval : sur le réemploi, la gestion et la valorisation des déchets.

[La deuxième vie de la matière \(CMR – M Doize\)](#)

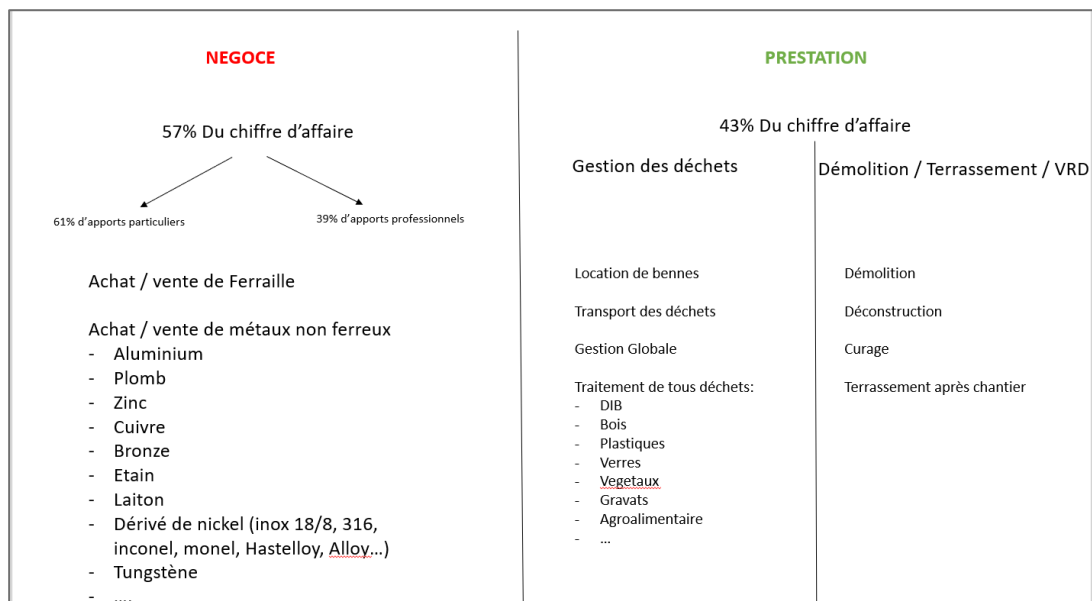
A noter : Site de la Brillane : 80 kt de déchets accueillis. Politique de maillage du territoire du département 04 en cours de développement



GT # 4

ECONOMIE CIRCULAIRE

& BTP



Q [10:17] Edith Bruel : il y a t-il une formule ou une méthode pour quantifier/mesurer l'impact carbone par tonne de déchets valorisés/réemployés?

R [10:19] Bastien DOIZE (Invité) : Les recycleurs ont l'obligation de calculer l'impact carbone de leurs déchets, vous pouvez en demander le retour !

[Collecte, tri en centre de tri et filières de recyclage \(PAPREC – M Scafalini\)](#)



Une seconde vie pour 85% des déchets

La Laine de verre :



La laine de verre est réintégrée dans les process de fabrication des usines de rouleaux de laine de verre.



100% de la laine de verre est recyclé en France chez les fabricant laine de verre neuve qui le réintègre dans leur process

Les huisseries PVC :



Le plastique est réintègre dans le process de fabrication des usines qui fabrique les huisserie PVC, le verre après être dépolluè est concassé et mêlé au gravats



100% des huisseries PVC est recyclé en France chez les fabricant laine d'huissieries neuve qui le réintègre dans leur process

Nos Principales problématiques :

- Le tri à la source qui est mal fait ou non fait (de la matière telle que le papier ou carton une fois polluer ne peut plus être recyclé)
- Les couts élevé de certains centre de transformation
- Certains centre de transformation sont très loin des CDT

Version Projet


12

Q [10:20] A.BENYOUB Dir BAT 6Fours : Comment peut-on déposer un ensemble de benne pour respecter les 7 flux ? Plus spécialement quand on dispose pas de palce sur le chantier ? merci

R : [10:30] Bastien DOIZE (Invité) : Nous avons mis en place avec des constructeurs un suivi du chantier avec des typologies de benne différentes. Mettre une benne placo pendant le placo etc....



GT # 4

ECONOMIE
CIRCULAIRE

& BTP

R : B. CHOLLEY : l'observatoire régional des déchets et économie circulaire ORD&EC enquête chaque année les exploitants et prestataires d'installation de gestion des déchets issus du BTP. De nombreux professionnels très sérieux sont implantés en région et proposent des solutions clés en main après avoir visité les chantiers notamment, pour ajuster l'offre de contenants de collecte et les flux de matériaux pour optimiser leur valorisation.

Q [10:27] Edith Bruel : un maître d'ouvrage peut-il imposer un taux de valorisation déchets dans ses marchés?

R [10:31] Vincent PRIORI : Edith Bruel Oui, c'est possible (et souhaitable (smile))

[10:34] BENALET Ronnie [EIFFAGE INFRASTRUCTURES] (Invité) Edith Bruel La loi prévoit un minimum de 70%, mais le maître d'ouvrage peut bien entendu demander plus (80%, 85%...). C'est un travail à faire en amont avec le maître d'oeuvre en fonction des types de déchets que vous avez sur votre chantier.

Q [10:29] Silvia Pelegri Métropole Nice (Invité) : Que faites vous avec les autres types de plastique ?

R : M. DOIZE : MRP et Pet se retrouvent en mélangeant avec 10% de pollution (autres plastiques difficile à séparer) et les filières n'existent pas toujours, c'est très compliqué de les valoriser

[10:41] sophiechaput.archi (Invité) : Il est annoncé que la laine de verre est recyclable à 100%, mais dans les faits est-ce vraiment recyclé, les modes de dépose sont ils un frein?

R : B. CHOLLEY : Actuellement les filières de collectes se mettent en place progressivement. Le seuil de rentabilité est difficilement atteint car les matériaux sont de faible densité et le transport est impactant. La logistique est complexe, les matériaux doivent être compactés ce qui nécessite de faire l'investissement d'un compacteur spécifique par les collecteurs, mais aussi les matériaux doivent être suffisamment propres et respecter des prescriptions de reprise.

Commentaire : [10:42] Valérie DECOT (Invité) : Bonjour, Il y a tout un travail de caractérisation des matériaux destinés au réemploi à faire par des acteurs de la construction, comme des architectes qui sont assurés pour ça, pour sécuriser la deuxième vie des matériaux identifiés. La procédure administrative de cession des matériaux est également très importante, ce que Raedificare a travaillé avec des juristes spécialisés sur le réemploi.

Commentaire : [10:51] FRANCISCO Philippe (Invité) :

Effectivement, diminuer la quantité du "refus de tri" en aval est un vrai enjeu qui encourage à améliorer encore davantage le tri en amont

PARTIE 2 : Valorisation des déchets dans les filières industrielles et future REP

Éco-conception / réemploi / recyclage : les actions d'industriels et de distributeurs de matériaux locaux (ST GOBAIN – M De Chalendar)

A noter : actuellement moins de 1% de vitrages en fin de vie, mais l'objectif est d'atteindre 20% en 2030. Il faut savoir que 1 tonne de vitrage en fin de vie recyclée = 300 kg de CO2 évité



GT # 4

ECONOMIE CIRCULAIRE

& BTP

L'usine de production de laine de verre en France est la plus importante d'Europe (120 kt /an à Orange)

ÉCONOMIE CIRCULAIRE – ISOVER RECYCLING

RECYCLAGE DE LA LAINE DE VERRE EN FRANCE

ISOVER
SAINT-GOBAIN

40% de matière recyclée intégrée à la production

3 usines en France :

Orange (84), Chemillé (49), Chalon/Saône (71)

Les avantages

- La laine de verre est recyclable à 100% et à l'infini
- Une démarche vertueuse de recyclage en boucle fermée qui permet de limiter l'enfouissement des déchets et la préservation des ressources naturelles
- Un réseau en cours de déploiement sur le territoire national
- Une solution française (de recyclage) pour le volet économie circulaire de vos projets



SOLUTIONS FRANCE

SAINT-GOBAIN

Q [11:06] Valérie DECOT (Invité) : Est-ce que vous recyclez tous les vitrages y compris les vitrages feuilletés ?

R : Oui c'est possible pour les vitrages feuilletés, il faut séparer la feuille du vitrage « PVB » on sait le faire, mais le recyclage du PVB est difficile, il y a de la recherche en cours

Développement d'une nouvelle filière de recyclage des menuiseries en fin de vie (VALORSOL – M Picart)

A Noter : Les verres particuliers verre feuilleté, coloré, etc est traité aujourd'hui. Usine de démantèlement située à Valence (38).

Le retour d'expérience dans les déchèteries est très explicite : la collecte séparative de menuiseries permet de réduire le tonnage des encombrants de 3 à 5 %.

Q : [11:19] Christelle POURROY (FRB PACA) (Invité) : Quelles sont vos capacités totales de traitement de menuiseries (notamment bois) ? Quelles sont vos capacités en cours de développement et à quelle échéance ?

R : Aucune limite de capacité !

Q : Coût ?

R : M. PICART : pour le traitement le coût est 40 à 50% inférieur au stockage en ISDND. Le coût de transport peut impacter sur le coût global (usine située à Valence). Sur des palettes à dossier, possible de transport de 10 à 12 tonnes par semi-remorque. L'important est de conserver l'intégrité des vitrages pour privilégier la qualité de la matière secondaire.

Q : Filière bois garantie ?

R : M. PICART : nous privilégions les filières locales, depuis une dizaine d'années, utilisation de la filière cimentière (4 cimenteries à proximité)



GT # 4

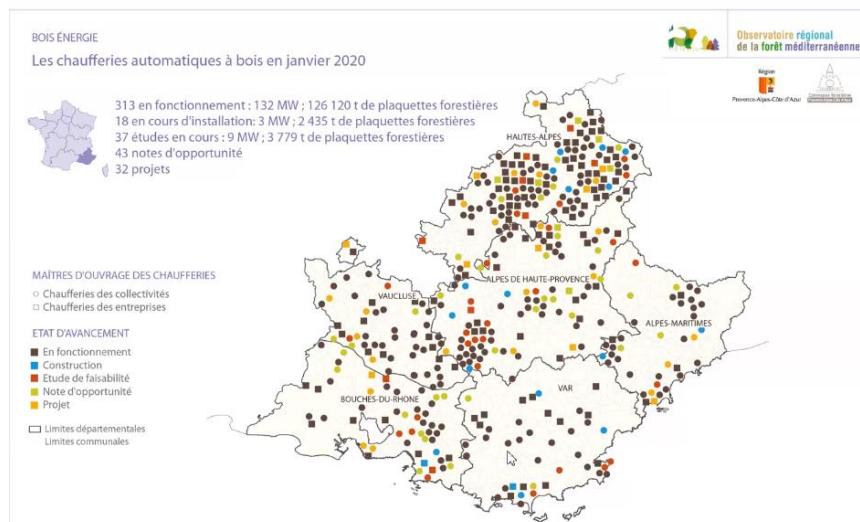
ECONOMIE
CIRCULAIRE

& BTP

Q [11:24] Fiona Persillet - Recovering (Invité) : Avez vous des problématiques d'amiante sur les menuiseries ? Si oui, comment les traitez vous ?

R : l'amiante est détecté en amont (dag amiante), au moment de la déconstruction, mais nos déchèteries sont équipées si jamais cela arrive pour les séparer et suivre la bonne filière.

Construction bois : filière régionale et valorisation des déchets bois (FIBOIS SUD – Mme Harmand)



Synthèse de l'étude de préfiguration (ADEME – Mme Midy)

Cf. Document disponible sur le lien suivant : [Etude de préfiguration de la filière REP Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment - La librairie ADEME](#)

Suite à l'étude de préfiguration, une note d'orientation a été produite par le Ministère de la Transition, et une phase de consultation a été lancée du 22/04/2021 au 15/05/2021. Cette note présente des orientations en précisant les points structurants identifiés pour la future filière REP. L'Ademe présente quelques évolutions attendues, mais les décisions définitives restent entre les mains du Ministère, quite à la consultation.

- Définition des PMCB : définition confirmée par la concertation et confirmation de l'exclusion des terres excavées
- Produits minéraux sont bien confirmés comme faisant partie de cette REP : difficulté car REP uniquement sur le bâtiment, et les inertes sont produits surtout par l'activité TP
- Déchets de l'amiante sont couverts avec obligation de reprise sans frais, mais critères devront être affinés
- catégories d'agrément : au seuil de chaque producteur de matériaux de préciser si pour le bâtiment ou TP ; Rapprochement facilité entre catégorie de PMCB
Relever le seuil de l'obligation de reprise applicable aux distributeurs à 1 500 m² et 1 M€ de chiffre d'affaires annuel, ce qui correspond à environ 30 - 40 % des points de distribution.



GT # 4

ECONOMIE CIRCULAIRE

& BTP

- Afin d'éviter que les produits et matériaux utilisés en travaux publics ne versent d'éco-contribution alors qu'ils ne sont pas concernés par le périmètre de la REP, l'étude de l'ADEME a proposé un principe de « quote-part » basé sur une traçabilité de la destination des matériaux ainsi mis sur le marché. Cette traçabilité serait assurée par le producteur et contrôlée par l'éco-organisme.
- Contributeur : confirmé
- Collecte 80 % sur chantiers, apports (20%) : la REP porte sur les déchets en mélange
- Territoire bien équipé et la REP devra s'appuyer sur les installations existantes
- Cout de la gestion des PMCB : DI représentent 70 % du gisement mais 20 % de cout, DD 5 % et 40 % de couts
- Roles et responsabilité des acteurs : Distributeurs généralistes élargi à la grande distribution qui est aussi intégrée. Le seuil remonté à 1500 m2 est soumis à consultation
- Lignes directrices : développement du maillage et déterminer les modalités de reprise sans frais, et la notion de collecte séparée (assouplissement sur le tri des 7 flux) avec proposition de tri simplifié 4 flux + DD sur les petits chantiers en zone dense.
- la prise en charge des déchets des artisans et petits chantiers : densifier le maillage en s'appuyant sur l'existant pour atteindre un objectif de distance maximale entre le lieu de détention des déchets et le point de reprise (par exemple 10 km, soit 20 km AR) Mais permettre aux éco-organismes de déroger à cette règle en alternative à des points de collecte trop nombreux avec peu de flux, en assurant dans ce cas la reprise des déchets directement sur chantier auprès des détenteurs.
Pour les gros chantiers, deux hypothèses sont ouvertes : reprise par la REP sur le site, ou par un maillage de points de collecte respectant un critère de distance maximale à déterminer.
- La reprise des déchets prise en charge par la REP est conditionnée au respect d'un principe de traçabilité de la provenance des déchets.
- Traçabilité exigée sur l'origine bâtiment du déchet, avec objectif d'amplifier le réemploi (Le Ministère souhaite aller plus loin sur ce point)
- Modèle organisationnels : Schéma mixte « hybride » retenu
- Définir les objectifs selon une trajectoire progressive sur la durée d'un agrément de 6 ans pour atteindre à cette échéance les ambitions suivantes :
Doublé le taux de valorisation des déchets non dangereux et développer le recyclage des déchets inertes en différenciant les objectifs de collecte et de recyclage par flux de matériaux en repartant des travaux de l'ADEME ;
Viser un objectif de réemploi de 5 % en laissant les éco-organismes décider sur quels secteurs privilégier leurs efforts.
Cf. Tableau de propositions d'objectifs : Objectif de réemploi de 5% de réemploi fixé par la ministre à la fin des 6 ans, à l'éco-organisme de proposer une méthodologie
- En ce qui concerne l'incorporation de matériaux recyclés, l'éco-organisme formulera des propositions de modulations (bonus – malus) et une trajectoire pluriannuelle associée.

[12:11] BESSAIT Colin (Invité)

quelle est le % d'indésirables que vous imaginez pour distinguer une benne de déchets triés d'une benne de déchets en mélange?



GT # 4

ECONOMIE CIRCULAIRE

& BTP

[12:12] BENALET Ronnie [EIFFAGE INFRASTRUCTURES] (Invité) : Qui jugera de la qualité du tri des déchets?

Commentaire : Assez inquiet avec arrivée de la REP, car les MOA exigent la gratuité, mais comment cela va être applicable...

[12:13] Valérie DECOT (Invité) : Ne croyez vous pas que la gratuité de la mise en décharge des déchets triés risque de pénaliser le réemploi ? Aujourd'hui l'économie de mise en décharge est un argument parmi ceux qui plaident en faveur du réemploi...

R : Ademe/Région : la mise en place de la filière est en cours, nous n'avons pas assez d'éléments actuellement pour répondre à ces interrogations opérationnelles.

M. De Chalendar : Saint-Gobain a recruté Mme Maite KETERER pour travailler sur le montage de l'Eco-Organisme en cours, elle sera en capacité d'apporter des éléments de réponses peut être lors du prochain GT EC&BTP du 29 juin prochain. Une échéance à court terme (d'ici 15 jours) est prévue pour finaliser le montage de cet éco-organisme.

ACTUALITE ET LIENS

- **Rejoindre la COMMUNAUTE « Réseau des Acteurs du BTP | Déchets et Economie Circulaire sur le [réseau-prec.org](https://reseau-prec.org) : Les communautés du réseau PRECI, inscrivez-vous et participez aux sujets qui vous intéressent. (reseau-prec.org)**. Le réseau PRECI est un portail informatif et participatif de l'Economie Circulaire en région SUD. Inscrivez-vous pour être informé des actualités régionales sur l'Economie Circulaire !
Vous y retrouverez à l'avenir les Compte-rendus, supports et replay des GT EC&BTP, dont celui du 20 mai.
- **PROCHAIN RDV : GT#5 EC&BTP** du mardi 29 juin de 9h30 à 12h30 - « Comment impulser l'Economie Circulaire dans les opérations de travaux du BTP en France ? »
LIEN POUR L'INSCRIPTION [Cliquez ici](#)
- **Prochain ATELIER Thématique LIFE SMART WASTE** du jeudi 3 juin de 9h30 à 12h30 « Comment lutter contre les dépôts sauvages et les décharges illégales ? » LIEN POUR L'INSCRIPTION :
[INSCRIPTION](#)
- **FORMATION jeudi 27mai 2021 à Miramas en présentiel** : « Mobiliser les porteurs de projets en vue d'une création d'ateliers de réemploi » Inscription obligatoire en raison des places limitées (30) et des mesures sanitaires : <https://lnkd.in/d43ZUSJ>
- **WEBINAIRE du RARE coordonné par l'ORD&EC région Sud le 17 juin de 9h à 12 h** : « Déchets du BTP, sortir de l'ombre, la montagne cachée » Inscription ici : [Webinaire Déchets du BTP : Sortir de l'ombre la montagne cachée. \(reseau-prec.org\)](https://reseau-prec.org)
- **ENSEMBLE, POUR UNE RÉGION ZÉRO DÉCHET** <http://www.lifeipsmartwaste.eu/>